
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 15 février 2023 à 19 heures.

L'an deux mil vingt-trois le mercredi quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Etaient présents :

MM. Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Lionel JULIEN, Véronique MAESSEN, Romuald TOULOUSE, Vanessa PAILLARD, Serge MILLOT, Sandrine CARRON (arrivée à 18h15).

Absents excusés : Marise MOLARD.

Philippe BLOT est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 10 février 2023

N° 2023/01

Convention ATD89 : Etude préalable à la restructuration du réseau de collectes des eaux usées.

M Le Maire présente la convention de l'ATD89 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable à la restructuration du réseau de collectes des eaux usées.

La convention présente les différentes phases de l'étude et le coût s'élève à 1625€ HT soit 1950€ TTC.

Considérant les mesures de soutien mises en place par l'agence de l'eau Seine Normandie, il convient de solliciter une subvention auprès de cette dernière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec l'ATD,
- **AUTORISE** M Le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document attrait à ce dossier,
- **DIT** que les sommes seront prévues au budget.

N° 2023/02

Convention ATD89 : Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées

M Le Maire présente la convention de l'ATD89 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées

La convention présente les différentes phases de travaux. Les honoraires sont fixés en fonction du coût des travaux réalisés soit 2.10%. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 660 000€ HT donc le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre s'élève à 11 550€ HT soit 13 860€ TTC.

Considérant les mesures de soutien mises en place par l'agence de l'eau Seine Normandie, il convient de solliciter une subvention auprès de cette dernière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec l'ATD,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document attrait à ce dossier,
- **DIT** que les sommes seront prévues au budget.

N° 2023/03

Convention CCLTB : mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme

M Le Maire présente la convention de la CCLTB pour la mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

La CCLTB aillant repris la compétence instruction des dossiers d'urbanisme, il convient de valider la convention.

Le coût se repartie comme suit :

- Prise en charge à 50-50 entre la CCLTB et la Communauté de commune chablis, villages et terroirs pour les frais de structures
 - facturation de 80% des frais de personnel liés à l'instruction
 - facturation de 20% pour les travaux liés à l'aménagement et à la planification du territoire.
- Une facturation au réelle sera effectuée en fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec l'ATD,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer ladite convention,
- **DIT** que les sommes seront prévues au budget.

N° 2023/04

Convention Conseil Départemental : Le développement de la lecture publique

M Le Maire présente la convention du Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique avec la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention avec le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer ladite convention,

Bibliothèque : Cotisation 2023

Suite à discussion, une commission de pilotage pour la bibliothèque sera créer afin de discuter des problématiques.

La commission est composé de M LETIENNE Bruno, Mme MARTINOT Laurence, M BELLOCHE SAINT-PAUL Dominique, M LIONEL Julien ainsi que les bénévoles de la bibliothèque.

N° 2023/05

Bibliothèque : Liste des livres à sortir

M Le Maire présente la liste des livres à sortir du stock de la bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l’unanimité, la liste des livres à sortir.

N° 2023/06

ONF : Travaux 2023

M FOREY Vincent présente les travaux nécessaires pour 2023. Il rappelle que les travaux 2022 ont été reportés et qu’ils sont en cours de réalisation.

Le coût des travaux pour 2023 s’élève à 3307.52€ HT soit 3638.27€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l’unanimité les travaux 2023 de l’ONF et **DIT** que les sommes seront prévues au budget.

N° 2023/07

ONF : Coupe de bois supplémentaire parcelle 36 et 61

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d’état d’assiette des coupes faite par l’ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2023

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
36	0.25	Régénération- coupe d’abri	BE	NP	Besoin en affouage
61	0.25	TSF	BE	NP	Besoin en affouage

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) **DECIDE ET ARRÊTE** l’état d’assiette des coupes de l’exercice 2023 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

Tableau 3 : Décisions de la commune

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
36				
61				

2) DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2023, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits <i>BO = bois d'œuvre</i> <i>BI = bois d'industrie</i> <i>BE = bois énergie</i>	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
36 et 61		☐ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☒ Délivrance*	☒ <i>Bois sur pied</i> ☐ <i>Bois façonné</i>	
		☐ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☐ <i>Bois sur pied</i> ☐ <i>Bois façonné</i>	
		☐ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☐ <i>Bois sur pied</i> ☐ <i>Bois façonné</i>	
		☐ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☐ <i>Bois sur pied</i> ☐ <i>Bois façonné</i>	
		☐ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☐ <i>Bois sur pied</i> ☐ <i>Bois façonné</i>	

*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. FOREY Vincent, M.BRUCHON Sylvain, M. THOMAS Patrick.

3) DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2. Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

N° 2023/08

Cabinet Médical : acte modificatif bail Cabinet Médical

Vu le bail en date du 1^{er} juillet 2015 entre la Mairie et Mme DESBLACHES Valérie,

Vu l'augmentation des coûts des charges (eau – électricité, gaz ...),

Vu l'article 1 du contrat expliquant que les charges « à compter de la deuxième année de location, faisant l'objet d'une avance trimestrielle forfaitaire établie sur la base du quart des charges supportées l'année précédente (soit 1/40^{ème} des charges totales annuelles du cabinet), le solde étant réglé sur présentation d'un état définitif annuel,

Vu le nombre de locataire ayant diminué,

Vu l'utilisation de l'ensemble des locaux par un seul locataire, il convient de répartir les charges différemment soit une avance de 200€/mois et une régularisation des charges sera réalisée en janvier de l'année suivante sur présentation des justificatifs.

Il convient également d'intégrer au dit bail la revalorisation annuelle du loyer qui pour autant ne sera pas forcément appliqué annuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification du bail comme expliqué ci-dessus,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document attrait à ce dossier.

M MILLOT Serge explique que tous les diagnostics énergétiques des logements doivent être à jour et souhaite les voir.

Un logement va être vacant prochainement, le Conseil Municipal souhaite qu'une publicité soit effectuée dans le tableau d'affichage et sur les supports numériques mis à la disposition de la Commune.

N° 2023/09

SDEY : Adhésion groupement d'achat pour le GAZ

M FOREY Vincent explique que le SDEY met en place un groupement d'achat pour le gaz ce qui permettra d'obtenir un tarif préférentiel pour la consommation du Gaz.

La Commune étant concernée pour le Cabinet médical et la bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion au groupement de commandes d'achat du Gaz avec le SDEY
- **AUTORISE** M Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document à l'adhésion.

N° 2023/10

Délégation du Maire : Achat d'un véhicule communal

M Le Maire explique qu'il convient de changer le véhicule communal.

Afin de pouvoir effectuer les recherches et surtout avant le vote du budget, M Le Maire sollicite une délégation afin de pouvoir entreprendre les démarches pour l'achat du véhicule.

Le budget autorisé sera de 25 000€ maximum frais annexes compris.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **autorise** M Le Maire à acheter un véhicule communal à hauteur de 25000€ frais annexe compris, **DIT** que les sommes seront prévues au budget 2023.

N° 2023/11

Eau et assainissement : adhésion au SET

Suite à un RDV avec le Syndicat d'eau du Tonnerrois, M Le Maire, accompagné de M Forey, explique les avantages et les inconvénients à l'adhésion au Syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à 12 voix pour et 2 voix contre, d'adhérer au SET pour la gestion de l'eau et l'assainissement de la Commune et **AUTORISE** le transfert de compétences.

Département de l'Yonne : Pacte territoire

Suite à une présentation du pacte territoire en présence du Président du Conseil Département, M Gendraud, M Le Maire présente toutes les possibilités pour la Commune.

Il conviendra pour chaque dossier, de vérifier si le projet peut être subventionné par le pacte territoire.

Une Commission travaux sera effectuée afin de déterminer les travaux pour l'année et voir si les dossiers peuvent être pris en charge par la Pacte territoire.

N°2023/12

Avancement de grade d'un agent technique

Le Maire informe le conseil :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les lignes directrices de gestion fixées par la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi correspondant à ce grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE à temps non complet (14.5/35) à compter du 1^{er} mars 2023

L'agent percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2ème classe

Le Maire précise que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné (entretien des locaux administratifs de la Mairie)

Le Maire propose à l'assemblée :

▪ la création, à compter **du 1^{er} mars 2023**, d'un emploi permanent à temps non complet (14.5/35) d'ADJOINT PRINCIPAL 2ème classe

D'ADOPTER le tableau des effectifs modifié en annexe ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

SOLLICITE l'autorisation de signer tout document permettant le bon déroulement de ce dossier.

N° 2023/13

Donation Mme DELAFOSSE : Maison 38 rue Camille Rizier

M Le Maire présente la proposition de Mme DELAFOSSE de faire don à la Commune de la Maison 38 rue Camille Rizier qu'elle a obtenu suite à la succession de son père, M ONIER Gérard décédé en juin 2020.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REFUSE** la donation.

N° 2023/14

SCI des Varennes : proposition d'achat de parcelles F228 et F229

M Le Maire présente un courrier reçu de la SCI des Varennes pour l'acquisition des parcelles F228 et F229.

La SCI des Varennes fait une proposition à hauteur de 2500€.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstention:

- **ACCEPTE** la proposition d'achat des parcelles F228 et F229

- **AUTORISE** M Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente.

N° 2023/15

Projet éolien : mesures d'accompagnement

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu un projet d'aménagement de la Rue du Port et de la Place Edmé Dauphin envisagés a été déterminé.

Le territoire de notre Commune est concerné par ce projet.

Suite au RDV avec la société ERG, M Le Maire présente les mesures d’accompagnements proposées par celle-ci à hauteur de 150 000€.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l’unanimité :
- **APPROUVE** les travaux publics proposés par la société ERG

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et vingt minutes.

Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	Absente
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	

